

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 avril 2022, a adopté les règlements suivants :

22-004-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004)

Les modifications ont notamment pour but de prolonger la période de validité du Passeport Espace pour la vie ainsi que d'établir une tarification privilégiée pour les résidents de la Communauté métropolitaine de Montréal.

10-020-2 Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020)

Les modifications ont pour but d'actualiser le règlement, notamment en y ajoutant un chapitre concernant la protection de l'environnement. Également, le règlement 05-049 est abrogé à l'égard des parcs relevant de la compétence du conseil municipal.

08-056-7 Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

Les modifications ont pour but d'actualiser le règlement, notamment au niveau de la liste des parcs visés (retrait du parc Jeanne-Mance) ainsi que par l'ajout de l'annexe D, laquelle vient clarifier la portée de la délégation.

08-031-1 Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031)

Les modifications ont pour but d'actualiser le règlement, notamment en y intégrant le nouveau nom du parc (parc de Dieppe), en harmonisant la délégation avec celle prévue au règlement 08-056 et en ajoutant à la délégation un pouvoir de tarification et un pouvoir de fermeture temporaire pour des raisons de sécurité publique.

07-053-4 Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Les modifications ont notamment pour but d'inclure une subdélégation concernant le parc Jeanne-Mance ainsi que de retirer celle concernant le Complexe environnemental de Saint-Michel.

22-020 **Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public**

03-108-9 **Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)**

Les modifications prévoient que les instances centrales (comité exécutif et conseil municipal) exercent les compétences spécifiques au programme de soutien financier visant la consolidation des SDC.

22-021 **Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024**

20-041-3 **Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)**

L'objet est de remplacer l'annexe B afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 2 mai 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat